

COMPTE RENDU du Conseil d'Ecole du mardi 14 juin 2016

Sont présents : M. SIMI (Directeur),
Mmes VAN LEDE, LOBRE, ROUSSILLON, LATAPY, CHASSAGNE, MM. MERCIER, NONIER (Enseignants), Mme HUGUET (Psychologue Scolaire).
M. d'AMÉCOURT (Maire), Mme COMBEFREYROUX (Adjointe chargée des affaires scolaires),
M. POUBEAU (Secrétaire général de la mairie), M. CLAVERIE (Responsable du Pôle Éducation à la mairie).
Mmes BERTETTI, DALLA SANTA, FAUBET, MERY, PIENS, RENAUX (Parents).

Absents excusés : Mme GABARROCHE (IEN),
Mmes BAZZANI (DDEN), CHAMBERY, FRANZON, MIRAMBET, M. DIOT (Parents).

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLON.

Préambule : adoption du compte rendu du Conseil d'Ecole du 1^{er} mars 2016.
Aucune remarque n'étant faite sur le compte rendu du conseil d'école du 1^{er} mars 2016, celui-ci est adopté.

1. SECURITÉ – PRÉSENTATION DU NOUVEAU PPMS

Nous avons fait l'alerte « Mise à l'Abri » le 6 avril 2016. Les difficultés résident dans le fait que l'alerte doit être donnée par le directeur qui doit sortir (plutôt que de rester à l'abri) et que le signal (corne de brume) était peu audible pour les classes installées dans le bâtiment annexe : le directeur devra aller plus loin sur le perron pour qu'il soit audible.

Concernant l'alerte « Risque d'Attentat et Intrusion Extérieure », il faut un 3^{ème} signal distinct des deux autres.

Le directeur a contacté le référent de la gendarmerie (M. MOISAN) pour faire le point sur les vulnérabilités, les points d'accès, les points de sécurité... qui peuvent être améliorés.

La question d'une plus grande sécurisation des entrées a été posée : M. SIMI prendra également contact avec le capitaine des pompiers.

M. SIMI récupérera le plan de l'école début juillet à la mairie, plan qui sera intégré au PPMS.

Les exercices de mise à l'abri se poursuivront régulièrement et progressivement, l'objectif étant de faire un exercice dans les vraies conditions : sans que les enseignants soient prévenus à l'avance et en invitant la gendarmerie pour recueillir son avis et ses conseils.

L'information aux familles sur les bons réflexes en cas d'accident majeur sera diffusée dans les premières semaines de la rentrée scolaire.

Question des parents : les mallettes pour le PPMS ont-elles été commandées ?

- Non, pas encore. C'est prévu et ce sera fait (il en faut 2, voire peut-être 3).

2. PROJET D'ECOLE 2016/2020

Il est constitué de trois axes :

- Enrichir son vocabulaire pour mieux lire, mieux communiquer, pour mieux comprendre le monde.
- Améliorer les procédures de calcul mental et réfléchi.

Ces deux axes sont issus du diagnostic initial mettant en lumière certaines faiblesses des élèves dans ces domaines.

- Le climat scolaire (axe concernant également les autres écoles du secteur). Suite aux incivilités relevées dans l'école, l'équipe enseignante a ressenti le besoin de créer une cohérence des sanctions entre ces différents membres mais également entre les différentes parties intervenant dans l'école (le personnel communal, les enseignants, les intervenants).

Les parents proposent de mettre en place le même fonctionnement qu'au collège (c'est-à-dire de désigner des élèves qui seraient médiateurs, reconnaissables physiquement et qui gèreraient les conflits entre les élèves), fonctionnement qui pourrait être étendu aux deux écoles élémentaire et maternelle. Au collège, les élèves de 6^{ème} sont formés pendant un an par des élèves plus âgés.

Réponse des enseignants : pour mettre ce fonctionnement en place, nous devrions être formés. Nous attendons un retour de l'expérience menée dans certains établissements. A priori, dans certaines écoles, ça ne serait pas concluant.

Réponse du directeur : pourquoi pas, c'est une procédure sur laquelle on peut réfléchir.

3. MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS – CONFIGURATION PROBABLE DES CLASSES A LA RENTRÉE PROCHAINE

Plusieurs enseignants ayant demandé à changer d'école ont obtenu une réponse favorable. Les enseignants quittant l'école sont Mmes CHASSAGNE, DROUET, LATAPY, PAYEN, ROUSSILLON, SANGO, VAN LEDE et M. MONDON.

Voici la nouvelle répartition des classes :

CP – CP/CE1 – CE1/CE2 – CE2 – CM1 – CM1/CM2 – CM2 – ULIS

4. ORGANISATION DES TAP A LA RENTRÉE

Question des parents : comment vont s'organiser les TAP à la rentrée ?

La FCPE tient à rappeler son engagement pour défendre le maintien de la gratuité des TAP.

- L'inscription aux TAP se fera à la rentrée et pour toute l'année. Des groupes fixes seront formés (maximum 18 élèves par groupe). Ce sont les ateliers qui tourneront autour des groupes.

Les séquences seront plus courtes (2 ou 3 séances) donc les élèves feront davantage d'activités différentes. Cette diversité devrait permettre d'éviter que l'on ait besoin d'aller chercher les élèves qui se cachent pour ne pas aller en TAP car ils sont lassés de l'activité.

Les TAP seront organisés autour d'un thème qui changera à chaque période. L'année prochaine, le travail portera sur les cinq continents et un continent sera étudié par période et décliné sous diverses activités : les sports traditionnels, la cuisine, etc...

Il n'y aura plus de garderie : les élèves non inscrits en TAP devront quitter l'école à l'heure de la sortie. Si les parents sont en retard pour récupérer leur enfant à 15H05, l'enfant ira en TAP et les parents devront attendre la fin de l'activité pour récupérer leur enfant.

Les TAP resteront gratuits.

5. AUTRES QUESTIONS DES PARENTS

. Pour quelles raisons la direction de l'école n'a pas sollicité la FCPE avant la diffusion du mot dans les cahiers concernant l'annulation de la kermesse ?

- Explication de M. SIMI : le mot dans les cahiers ne mentionnait pas le terme « annulation » et il a été transmis deux jours après que le directeur ait contacté la FCPE.

Suite au contexte d'état d'urgence dans lequel nous nous trouvons, certaines mairies ont annulé des kermesses et des syndicats ont publié une note relative à l'engagement des responsabilités concernant l'organisation des kermesses ou ont demandé en commission paritaire des éclaircissements au directeur académique. Ces informations ont fait planer le doute sur la possibilité d'organiser ou pas une kermesse dans les écoles.

La note du directeur académique apportait des précisions concernant les kermesses se déroulant dans l'enceinte scolaire en temps scolaire et hors temps scolaire, ce qui ne nous concernait pas.

Pour organiser la kermesse hors de l'enceinte scolaire et hors temps scolaire, l'organisation relevait donc de la responsabilité d'un privé ou d'une association.

Le directeur n'a pas voulu engager sa responsabilité privée. Il n'a pas non plus fait appel à l'Association pour l'Ecole dont il est le président et dont une grande partie des enseignants sont membres, ne voulant pas engager sa responsabilité ni celle des enseignants qui font partie du bureau.

Il a donc sollicité la FCPE pour prendre le relais. Cette dernière a fait passer l'information que pour les mêmes raisons, elle n'était pas en mesure d'assurer l'organisation matérielle et n'engageait pas sa responsabilité.

C'est ainsi qu'a été prise la décision d'annuler la kermesse. Cependant deux enseignantes, Mmes ROUSSILLON et LOBRE, engageant leur responsabilité privée, proposent une représentation de fin d'année avec leur classe car elles étaient beaucoup plus avancées dans la préparation de leur spectacle.

Remarque des parents : la FCPE n'a pas voulu prendre en charge l'organisation de la kermesse car il n'y avait pas assez d'enseignants engagés. Ils sont très déçus qu'il n'y ait pas de kermesse. Ils relèvent également qu'il y a eu très peu d'évènements proposés cette année permettant la participation des parents. Ils précisent que les élèves doivent être très déçus de ne rien présenter et les parents de leur côté de ne pas pouvoir voir leurs enfants en représentation.

Les parents se demandent si ce n'est pas à cause des nombreux départs des enseignants, que ceux-ci se sont moins engagés cette année, notamment pour la kermesse. Ils soulignent qu'il faudrait redynamiser l'équipe enseignante pour que davantage de manifestations soient organisées.

Le directeur et les enseignants veulent redéfinir les rôles dans l'école. Ils précisent qu'il y a quelques années, les parents étaient beaucoup plus investis dans la vie de l'école. Lors de la kermesse, les enseignants préparaient uniquement la représentation et les parents prenaient en charge tout le reste.

M. le Maire redéfinit l'origine et le rôle de l'Association pour l'Ecole, en indiquant qu'elle a été créée comme support financier pour récupérer de l'argent pour pouvoir organiser des projets (ex : carnaval, kermesse...). L'objectif de cette association est d'être autonome. L'association peut faire ce qu'elle veut, mais il faut que les membres s'engagent et s'investissent pour organiser des manifestations, des évènements... Toute personne devrait pouvoir être membre de l'association : les enseignants de l'école, les parents d'élèves... de façon paritaire.

Mme LATAPY précise qu'il y a quelques temps, elle a déjà prévenu qu'il n'y avait plus de parité, qu'il y avait plus d'enseignants que de parents d'élèves membres de l'association et que cela risquait de créer un dysfonctionnement. Elle précise que depuis quelques années, si les projets ne sont pas initiés par les enseignants, il n'y a pas de projets. Il faudrait rétablir la parité au sein de l'Association pour l'Ecole et que les membres soient davantage engagés pour que chacun puisse proposer des manifestations, que ce ne soit pas qu'aux enseignants de proposer des évènements.

Le directeur termine en soulignant qu'il faudra réfléchir à une organisation pour la kermesse de l'année prochaine. Reprendre l'organisation hors temps scolaire et hors de l'enceinte scolaire ou trouver une nouvelle organisation, mais avec un engagement de tous les participants.

Joné ROUSSILLON

Jean Michel SIMI

